



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT - MAT - RT  
Site de Bourges

19 NOV. 2019

**ARRIVÉE**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Bougenais, le

19 NOV. 2019

Service national d'Ingénierie aéroportuaire  
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest

Unité gestion administrative et domaniale

Nos réf. : N° 2019/2779

Vos réf. : Votre courrier du 12/11/2019

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

[snia-ouest-ods-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ouest-ods-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 02 28 09 27 14

Le chef du département SNIA Ouest

à

DDT du Cher

Madame Cécile VALENTIN

**Objet : PC01813819B0014 – SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE de Marmagne**

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, la demande de permis de construire ci-dessus référencée, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain sis lieu-dit « les Neiges » sur la commune de Marmagne (18500).

Je vous informe que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'héliport, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Le chef du département SNIA Ouest

Nicolas FAVREL

SNIA – Pôle de Nantes  
Zone aéroportuaire  
CS 14921 – 44343 BOUGUENAI CEDEX  
tél : 02 28 09 27 10 - fax :